

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit, Santé mentale et Psychiatrie - Encadrer juridiquement la prise en charge hospitalière en santé mentale	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Les enseignements suivants seront mis en ligne à la disposition des stagiaires pour leur assurer les rappels nécessaires à la bonne compréhension des cours du diplôme, ils ne sont pas pris en compte dans le volume horaire de la formation :		
<ul style="list-style-type: none"> - Le système de santé français - Le droit de la relation de soins - La responsabilité du fait de l'activité médicale 		
Les étudiants ayant suivi le Diplôme Interuniversitaire de « Psychopathologie légale : fondements clinique et juridique » (Diplôme de l'UT3 Paul Sabatier et de l'Université de Montpellier) et qui auront validé les modules de la 1ère année socle sont dispensés – s'ils le souhaitent- des enseignements suivants :		
<ul style="list-style-type: none"> - Dans le module 1 : Les politiques et le système de santé mentale et de la psychiatrie : présentation générale - Dans le module 2: s'agissant des interventions sur les personnes enfermées des cours relatifs aux détenus et aux malades difficiles - Dans le module 3 : des interventions relatives aux autorités judiciaires 		
Ils pourront ainsi valider le DU Droit santé mentale et psychiatrie en suivant uniquement les cours mentionnés par (1) sur la maquette en annexe. Ils suivront donc 65h de cours mais passeront une évaluation finale identique à celle des autres étudiants pour obtenir le diplôme.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Le D.U. Droit, Santé Mentale et Psychiatrie est composé d'une seule unité d'enseignement elle-même constituée de 3 modules distincts obligatoires et validés de la manière suivante :		
<ul style="list-style-type: none"> • Une étude de cas transversale à réaliser en groupe. • Une soutenance individuelle de cette étude de cas suivi d'un échange avec le jury. 		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 7/20 à l'épreuve oral (UE2)		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Diplôme d'université Droit, Santé mentale et Psychiatrie - Encadrer juridiquement la prise en charge hospitalière en santé mentale							Session Unique	
									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE		Droit, Santé mentale et Psychiatrie - Encadrer juridiquement la prise en charge hospitalière en santé mentale								
Bloc		Module 1 : Les politiques et l'organisation de la santé mentale et de la psychiatrie								
Matière	ANNUEL	Le système de santé français (*)		21						
Matière	ANNUEL	Les politiques et le système de santé mentale et de la psychiatrie : présentation générale		18						
Bloc		Module 2 : Le patient: son statut, ses droits								
Matière	ANNUEL	Le droit de la relation de soins (*)		15	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Projet	5
Matière	ANNUEL	Le statut du patient en psychiatrie (1)	12	15						
Bloc		<i>Le cadre juridique des prises en charge spécifiques</i>								
Matière	ANNUEL	les mineurs et majeurs protégés (1)	9							
Bloc		<i>les personnes enfermées</i>								
Matière	ANNUEL	Détenus	6							
Matière	ANNUEL	Etrangers en rétention (1)	3							
Matière	ANNUEL	Les malades difficiles	6							
Bloc		Module 3 : Les intervenants : responsabilité, diversité des rôles								
Bloc		<i>La responsabilité (1)</i>								
Matière	ANNUEL	La responsabilité du fait de l'activité médicale(*)		18	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral	3
Matière	ANNUEL	La responsabilité des intervenants dans le cadre de la prise en charge psychiatrique		8						
Bloc		<i>Le rôle des intervenants et leurs liens avec le corps médical</i>								
Matière	ANNUEL	Les autorités administratives (1)	6							
Matière	ANNUEL	Les autorités judiciaires	12							
Matière	ANNUEL	Travailleurs sociaux, représentants d'usagers, proches et malades (1)	6							
Matière	ANNUEL	Problématiques sociétales : psychiatrie et "radicalisation" (1)	3							
Matière	ANNUEL	Méthodologie de l'examen et échange avec les stagiaires	3							
		TOTAL	66	41						8
				107						
		Total avec l'ensemble des enseignements		161						

Les enseignements mentionnés par (*) sont mis à disposition des stagiaires en ligne et ne rentrent pas dans le volume horaire de la formation. Ces enseignements sont mutualisés avec le M2 droit de la santé et de la protection sociale parcours FC (UT1 Capitole)

Les enseignements mentionnés par (1) sont à destination des étudiants ayant suivi le DIU Psychopathologie Légale : fondements clinique et juridique et validé les modules de la 1ère année socle.